

DEVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS



► Rappel de l'objectif :

Maintenir la capacité d'accueil et la fonctionnalité des habitats naturels marins pour les espèces animales d'intérêt communautaire

Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques et favoriser le transfert de celles-ci entre les différents acteurs et projets du territoire

► Habitats et espèces concernés :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau / Replats boueux ou sableux exondés à marée basse / Estuaires, fleuves et rivières.
- Grand Dauphin (code 1349) / Phoque veau-marin (code 1365) / Phoque gris (code 1364) / Marsouin commun (code 1351).

► Secteurs concernés :

Ensemble de l'espace marin compris dans le site Natura 2000.

Action transversale à relier aux plans opérationnels des autres sites Natura 2000 marins de Basse-Normandie et de Bretagne, particulièrement celui des Iles Chausey.

► Descriptif des opérations et recommandations :

131.1 Soutenir les actions de suivis des Phoques et du Grand Dauphin.

Dans la perspective d'une augmentation et d'une diversification des activités humaines en baie du Mont-Saint-Michel, le maintien de l'effort de veille sur la colonie de Phoques veau-marin est primordial.

Le suivi effectué par Aérobaie permet d'identifier à l'échelle de la baie les effectifs et les variations d'effectifs inter-annuelles de la colonie de Phoques ainsi que l'analyse spatio-temporelle des reposoirs à basse mer.

De plus, la mise en place d'un suivi standardisé et la mutualisation des données sur les colonies de Phoques veaux-marins à travers la constitution d'un réseau "inter-sites" entre la baie du Mont-Saint-Michel et la frontière belge va permettre d'appréhender, entre autres, les échanges entre les différentes colonies. Le suivi télémétrique réalisé par le laboratoire LIENSS (Littoral Environnement Sociétés) du CNRS / Université de la Rochelle va permettre également de déterminer les mouvements saisonniers des phoques, la localisation et les caractéristiques de leur(s) zone(s) de chasse ainsi que leur rythme d'activité et leur comportement en plongée.

De même, les suivis du Grand Dauphin réalisés par Al Lark et le GECC doivent être soutenus et les conditions favorables pour la mise en place de protocoles standardisés d'observation et de mise en commun des informations poursuivies.

A l'avenir, l'ensemble des suivis concernant la baie est à envisager à une échelle plus large que celle du site lui-même. La mise en place progressive des aires marines

protégées doit permettre de compléter les connaissances. Nombre des mesures de gestion envisageables pour ces espèces et leurs habitats fonctionnels seront en effet définies dans le cadre de ce réseau d'aires marines protégées. Le présent DocOb devra alors se faire l'écho de celles-ci.

Comment :	🔍 Veille et suivi.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : AAMP, DREAL. Partenaires : CNRS/Université de la Rochelle, CRMM, Océanopolis, Ifremer, Aérobaie, GECC, Al Lark, comités régionaux et locaux des pêches, sections régionales conchylicoles, associations de pêcheurs de loisirs, syndicat mixte de la Baie, structure animatrice du DocOb.
Financement :	AAMP, Ministère en charge de l'écologie, Agences de l'Eau.
Priorité :	★★

131.2 Mener une étude sur la définition d'un état des lieux initial du Grand Dauphin à l'échelle de son domaine vital.

La population côtière de Grands Dauphins qui fréquente la baie du Mont Saint-Michel utilise un domaine vital à l'échelle du golfe normano-breton.

Les Grands Dauphins côtiers exploitent leur habitat de manière irrégulière : des sites préférentiels sont généralement distingués constituant le cœur de leur domaine vital. La taille des colonies côtières est de quelques dizaines d'animaux, divisées en petits groupes, se réunissant parfois pour se séparer ensuite. Pour mieux comprendre ce mode d'utilisation de l'espace, la méthode de photo-identification est généralement la plus utilisée. Elle consiste à photographier l'aileron dorsal des dauphins et, en fonction des marques présentes sur celui-ci, de reconnaître individuellement chaque animal de la population.

Le cahier des charges pour la mise en place d'une étude globale à l'échelle du domaine vital de la population de Grands Dauphins (enveloppe de Morlaix à la côte est du Cotentin) devra notamment distinguer les modalités d'analyse des données déjà existantes, les moyens à mettre en œuvre (nautiques et aériens) pour établir un état de référence, et les suivis standardisés à engager sur le moyen terme pour suivre l'état de la population.

Depuis plusieurs années, les Grands Dauphins fréquentant la baie du Mont-Saint-Michel font l'objet d'un suivi irrégulier réalisé par différentes structures. Chacune utilise la méthode de photo-identification et a constitué son propre catalogue de Grands Dauphins identifiés. Les données détenues par chaque structure constituent une information ponctuelle dans le temps et dans l'espace de cette population côtière. Néanmoins, un premier travail de synthèse des informations a été mené en 2008 (Gally et al., 2008). Il constitue un préalable important à cette étude globale (étendue de l'espace exploité par les grands dauphins, sites préférentiels, informations pour la gestion d'une telle population).

L'étude devra également permettre de préciser, sur la base des données rassemblées, le rôle particulier des différents sites (baie du Mont-Saint-Michel, Chausey, etc.) dans la zone géographique plus vaste du golfe normano-breton et les préconisations de gestion adaptées.

Comment :	Etude.
Qui et avec qui :	Maître d'ouvrage pressenti : AAMP Partenaires : CNRS/Université de la Rochelle, CRMM, Océanopolis, Ifremer, Aérobaie, GECC, Al Lark, comités régionaux et locaux des pêches, sections régionales conchylicoles, associations de pêcheurs de loisirs, structure animatrice du DocOb.
Financement :	AAMP, Ministère en charge de l'écologie, Agences de l'Eau.
Priorité :	★★




131.3 Poursuivre l'étude d'impact des usages sur la colonie de Phoques veaux-marins.

Suite à l'étude d'impact des usages sur la colonie de phoques réalisée de 2004 à 2006 par la Maison de la baie du Vivier-sur-Mer, de nombreuses questions demeurent. Afin d'assurer la tranquillité des zones de mise-bas, la définition d'une zone de quiétude pour les phoques veaux-marins est-elle souhaitable/envisageable? Dans ce cas, quelles en seraient les modalités (périmètre saisonnier..)?

Menée à la suite de l'expertise des sports et loisirs de nature et en parallèle de l'opération 13.2 « *Mettre en place des outils concertés pour maîtriser et encadrer le développement des activités sportives de nature* », la poursuite de l'étude des impacts occasionnés par les activités anthropiques sur ces espèces constitue un outil indispensable afin d'identifier les mesures de conservation favorables au maintien, voire à l'augmentation, de la colonie dans la baie du Mont-Saint-Michel.

Comment :	Etude.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : AAMP, DREAL. Partenaires : Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, CNRS/Université de la Rochelle, CRMM, Océanopolis, Ifremer, Aérobaie, comités régionaux et locaux des pêches, sections régionales conchylicoles, associations de pêcheurs de loisirs, structure animatrice du DocOb.
Financement :	AAMP, Ministère en charge de l'écologie.
Priorité :	★

► Récapitulatif :

Opération	MO*	Financement	Priorité
131.1  Poursuivre et développer les actions de suivis des phoques et du Grand Dauphin	AAMP* / DREAL*	AAMP / Etat* / Agences de l'Eau	★★
131.2  Mener une étude sur la définition d'un état des lieux initial du Grand Dauphin à l'échelle de son domaine vital	AAMP	AAMP / Etat / Agences de l'Eau	★★
131.3  Poursuivre l'étude d'impact des usages sur la colonie de Phoques veaux-marins	AAMP / DREAL	AAMP / Etat	★

*MO : Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

*Etat : Ministère en charge de l'écologie.